



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01062017	et clos le 31052018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinque C du CGI)		Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SARL HUGUENIN

SIRET **5 2 3 0 5 8 9 0 7 0 0 0 2 4**

Adresse du principal établissement:

Adresse du siège social:

**73 rue Notre Dame de Nazareth
75003 PARIS**

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées **Bijouterie Joaillerie Orfèverie** Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	2 737
	Bénéfice imposable à 15%			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: I		Nom et adresse du conseil:	
SOREL - VMH FINANCE 120 avenue des Champs Elysée 75008 PARIS <i>Tél: 01 53 83 70 50</i>		<i>Tél:</i>	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: <i>N° d'agrément du CGA</i> <input type="text"/>		Identité du déclarant: Date: 27/08/2018 Lieu PARIS Qualité et nom du signataire: Gérant Signature HUGUENIN Samuel	
<i>Tél:</i>			

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.
M HUGUENIN Samuel Gérant-Majoritaire 3 rue Dan 75011 PARIS	1	2	9 2017	11 500					
M HUGUENIN Samuel Gérant-Majoritaire 3 rue Dan 75011 PARIS		2	2018	10 500					
Mme HUGUENIN Lucie Minoritaire 24 route des Br Les Pargots 25130 VILLERS LE LAC		1							
Mme HUGUENIN Lucie Minoritaire 24 route des Br Les Pargots 25130 VILLERS LE LAC									

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL HUGUENIN

Néant *

Adresse de l'entreprise 73 rue Notre Dame de Nazareth

75003 PARIS

Numéro SIRET * 5 2 3 0 5 8 9 0 7 0 0 0 2 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

					Exercice N clos le 3 1 0 5 2 0 1 8	Exercice N-1 clos le 3 1 0 5 2 0 1 7
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	4 525	016	3 850	675
	Immobilisations corporelles *	028	61 412	030	37 881	23 531
	Immobilisations financières * (1)	040	11 220	042		11 220
	Total I (5)	044	77 156	048	41 731	35 425
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	28 906	052		28 906
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	068	55 172	070		55 172
	Autres * (3)	072	8 583	074		8 583
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	9 064	086		9 064
	Charges constatées d'avance *	092	1 768	094		1 768
	Total II	096	103 492	098		103 492
	Total général (I+II)	110	180 649	112	41 731	138 918
PASSIF		Exercice N NET 1			Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		2 000	2 000
	Ecarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		200	200
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131)	132		
	Report à nouveau		134		88 768	84 456
	Résultat de l'exercice		136		(2 124)	4 311
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		88 843	90 968
	Provisions pour risques et charges		154			
DETES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		2 794	785
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	18 767)	172	47 281	39 281
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176		50 075	40 066
	Total général (I + II + III)		180		138 918	131 034
RENOVIS	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			182	850
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	184	
				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)**

Désignation de l'entreprise SARL HUGUENIN

Néant * 

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	1	2
	Production vendue	biens services *	215	214	7 999	3 075
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	217	218	160 410	110 178
	Production immobilisée *			222	8 742	
	Subventions d'exploitation reçues			226	3 083	4 067
	Autres produits			230	4	8
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.			(I)	232	180 238
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	9 362	12 092
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(675)	(3 087)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	54 299	46 542
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	934) 244	6 934	(3 294)
	Rémunérations du personnel *			250	75 040	45 143
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	27 705	5 863
	Dotations aux amortissements *			254	9 695	9 270
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259) 262	2	10
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260				
	Total des charges d'exploitation			(II)	264	182 363
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 124)	4 787
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294	
	Charges exceptionnelle (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347		(VI)	300	61
	(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinques D))	348				
Réintégurations	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	415
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(2 124)
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
Déductions	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	2 808
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Déficits	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise immature (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991
	Divers dons (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655	2 38	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	
					372	2 737

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SARL HUGUENIN

31/05/2018

Détail des réintégrations diverses

Détail des déductions diverses

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HUGUENIN

Néant *

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	4 525	412		414		416	4 525		4 525
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	19 256	442	850	444		446	20 106		20 106
	Installations générales agencements divers	450	4 940	452		454		456	4 940		4 940
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	36 366	472		474		476	36 366		36 366
	Immobilisations financières	480	11 220	482		484		486	11 220		11 220
	TOTAL	490	76 306	492	850	494		496	77 156		77 156
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	500	3 850	502		504		506		3 850	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	8 113	532	2 874	534		536		10 987	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	898	542	494	544		546		1 392	
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	19 175	562	6 327	564		566		25 502	
	TOTAL	570	32 036	572	9 695	574		576	41 731		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values						
					Court terme * ⑤	Long terme					
1						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧			
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594		595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

SARL HUGUENINNéant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles		700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains		710		715		2			
Constructions		720		725		3			
Inst. techniques matériel et outillage		730		735		4			
Inst. générales agenc. am. divers		740		745		5			
Matériel de transport		750		755		6			
Autres immobilisations corporelles		760		765		7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996	
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice				860	2 737	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter				870	2 737	V	ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	<input type="checkbox"/>
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	1 878
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380	15 113
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	28 373
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	6 491
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Néant *

Désignation de l'entreprise : SARL HUGUENIN		
Exercice ouvert le : 01/06/2017	et clos le : 31/05/2018	Durée en nombre de mois

1 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	168 409
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	168 409

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	3 083
Variation positive des stocks	111	9 416
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	12 504

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	9 362
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	36 293
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	45 657

IV- Valeur ajoutée produitean

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	135 256
-----------------------------	-------------------------------	-----	---------

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117	135 256
---	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	168 409	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0
Période de référence	024	01/06/2017	160	31/05/2018
Date de cessation				

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE

[3 1 0 5 2 0 1 8]

N° SIRET [5 2 3 0 5 8 9 0 7 0 0 0 2 4]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [SARL HUGUENIN]

ADRESSE (voie) [73 rue Notre Dame de Nazareth]

CODE POSTAL [75003] VILLE [PARIS]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M [] Nom patronymique [HUGUENIN] Prénom(s) [Samuel]

Nom marital [] % de détention [90.00] Nb de parts ou actions [9]

Naissance : Date [050284] N° Département [20] Commune [AJACCIO] Pays [CORSE / FRANCE]

Adresse : N° [3] Voie [rue Dahomey]
Code postal [75011] Commune [PARIS] Pays [FRANCE]

Titre (2) Mme [] Nom patronymique [HUGUENIN] Prénom(s) [Lucie]

Nom marital [BOILLON] % de détention [10.00] Nb de parts ou actions [1]

Naissance : Date [070682] N° Département [20] Commune [AJACCIO] Pays [France]

Adresse : N° [24] Voie [route des Brenets]
Code postal [25130] Commune [VILLERS LE LAC] Pays [France]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 5 2 0 1 8

N° SIRET

5 2 3 0 5 8 9 0 7 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL HUGUENIN

ADRESSE (voie)

73 rue Notre Dame de Nazareth

CODE POSTAL

75003

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.